

Collectif de Protection du Massif d'Uchaux
jf.chatelard42@gmail.com

À l'attention de Monsieur Robert Dewulf, commissaire enquêteur

Hôtel de Ville – Service Urbanisme
545 rue des Clastres
84430 Mondragon

Uchaux, le [date de dépôt]

Objet : Observation complémentaire relative à l'atteinte paysagère portant sur la covisibilité avec le Mont Ventoux

Monsieur le Commissaire enquêteur,

En complément de nos précédentes observations versées au registre de l'enquête publique relative au projet de centrale photovoltaïque au sol avec activité d'éco-pâturage ovin situé au nord du Massif d'Uchaux, notre collectif souhaite attirer votre attention sur un impact paysager majeur insuffisamment pris en considération dans le dossier présenté au public.

L'examen attentif des pièces d'insertion paysagère produites par le pétitionnaire met en évidence une altération significative de la lecture visuelle du grand paysage, notamment par la modification sensible de la Co visibilité avec le Mont Ventoux, repère paysager emblématique et structurant du territoire provençal.

Ce sommet constitue un élément majeur de composition du paysage local et participe pleinement à l'identité visuelle, patrimoniale et paysagère du secteur concerné.

Or les photomontages versés au dossier font apparaître que l'implantation projetée serait de nature à masquer ou altérer fortement cette perception paysagère structurante depuis plusieurs points de vue.

Cette incidence ne relève pas d'une simple appréciation esthétique subjective mais affecte objectivement la lecture du grand paysage et la perception d'un repère territorial reconnu.

Notre collectif estime que cette atteinte apparaît insuffisamment qualifiée, analysée et hiérarchisée dans l'évaluation paysagère soumise à l'enquête publique.

Nous demandons en conséquence :

- qu'une analyse complémentaire de covisibilité soit produite ;
- que soient précisément identifiés les points de vue affectés ;
- que l'ampleur réelle de l'occultation paysagère soit objectivement évaluée ;
- que cette incidence soit expressément prise en compte dans vos conclusions motivées.

La préservation des perspectives paysagères majeures et des repères visuels structurants constitue un enjeu essentiel de protection et de qualité du cadre de vie local.

Nous demandons que la présente observation complémentaire soit intégralement versée au registre d'enquête publique.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

Jean Chatelard

Porte-parole du Collectif de Protection et de défense du Massif d'Uchaux